



# MA THÈSE EN 180 SECONDES

Edition 2022

---

Règlement du concours  
Présélection et finale locale Université de Lyon



# SOMMAIRE

---

1. PRÉSENTATION DU CONCOURS	P3
2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	P3
3. PRÉSÉLECTION	P4
4. DEMI-FINALE LOCALE UNIVERSITE DE LYON	P4
5. FINALE LOCALE UNIVERSITÉ DE LYON	P5
A. DATE-LIEU	P5
B. JURY	P5
C. PRIX	P5
D. CRITÈRES D'ÉVALUATION DU JURY	P5
E. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE	P6
F. CONTRAINTES	P7
6. GARANTIE DES PARTICIPANTS	P8
7. GARANTIE DES ORGANISATEURS	P8
8. DROIT À L'IMAGE	P8
9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT	P9
10. CALENDRIER/ RÉCAPITULATIF	P9
11. CONTACTS	P9
12. ANNEXES : AUTORISATION DU DIRECTEUR DE THÈSE ET/OU FINANCEUR	P10

# 1. PRÉSENTATION DU CONCOURS

---

Initié en France par la Conférence des présidents d'université (CPU) et le CNRS, le concours *Ma thèse en 180 secondes* permet à des doctorants de présenter leur sujet de recherche en termes simples à un auditoire profane et diversifié. Chaque participant doit réaliser, en trois minutes, un exposé clair, concis et néanmoins convaincant de son projet de recherche.

Ce concours offre une occasion unique aux participants de parfaire leurs aptitudes en communication, tout en leur donnant la possibilité de diffuser leur recherche dans l'espace public. D'envergure internationale, il comprend 5 étapes : une pré-sélection, une finale locale, une demi-finale nationale<sup>1</sup>, une finale nationale et une finale internationale.

La communauté d'universités et établissements du site Lyon Saint-Etienne, appelée Université de Lyon (UdL), participe à la neuvième édition du concours *Ma thèse en 180 secondes*.

Au sein du site Lyon Saint-Etienne, 14 candidats participent à la finale locale « Université de Lyon ». L'Université de Lyon et le CNRS procéderont, pour ce faire, à une pré-sélection dont les modalités du dispositif sont détaillées au point 3.

# 2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

---

Pour prendre part à la finale locale « Université de Lyon », les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- être **inscrit dans un programme de doctorat de l'Université de Lyon** pour l'année universitaire en cours (2021-2022), ou avoir obtenu son doctorat lors des deux années universitaires précédentes à savoir 2020-2021.
- présenter un état d'avancement suffisant de leur projet de recherche doctoral ;
- avoir fait signer l'attestation de participation au concours par son directeur de thèse <sup>et/ou</sup> ses financeurs (attestation mise en annexe du règlement, page 10);
- s'exprimer en français ;
- s'engager à représenter l'Université de Lyon et la France lors des finales nationale et internationale ;
- se tenir disponible au cours du mois de mars pour la Presse ; le 17 ou le 24 mars 2022 pour la finale locale « Université de Lyon » ; début avril 2022 pour la demi-finale nationale à Paris (dont les modalités d'organisation seront précisées ultérieurement en fonction du contexte sanitaire) ; une date à définir en juin 2022 pour la finale nationale ; en automne 2022 pour la finale internationale à Montréal.

---

<sup>1</sup> Pour l'édition 2022, compte tenu du nombre important d'établissements participant au concours, une demi-finale de sélection des lauréats locaux sera organisée par le comité national de Ma Thèse en 180 secondes.

### 3. INSCRIPTION

L'inscription des doctorants ou docteurs s'effectue en deux étapes selon les modalités suivantes :

- Le doctorant ou docteur déclare sa candidature en remplissant, sur le site web de l'Université de Lyon, le formulaire de participation **avant le 13 février 2022 minuit** (une confirmation par mail vous sera envoyée).
- **Toujours avant le 13 février 2022 minuit**, le candidat déclaré réalise et envoie une vidéo de présentation de sa thèse respectant les critères du concours (points 4.e et 4.f). La vidéo est à envoyer, via wetransfer.com, à l'adresse mail *mt180s@universite-lyon.fr*.  
L'attestation de participation au concours (annexe 1, page 12) signée par son directeur de thèse et, le cas échéant, son financeur (annexe 1, page 13), devra être déposée en même temps que la vidéo.  
La vidéo sera au maximum de 180 secondes. Le matériel utilisé pour réaliser la captation vidéo est libre (caméra, appareil photo numérique, smartphone, etc.).

L'inscription sera validée uniquement après réception du formulaire en ligne, de la vidéo et de l'attestation de participation.

### 4. PRE-SÉLECTION

---

À l'issue des inscriptions, une pré-sélection est organisée par l'Université de Lyon et le CNRS, selon les modalités suivantes :

- Cette pré-sélection s'effectue sur la base du visionnage des vidéos fournies par les candidats lors de leur inscription. Le jury de sélection respecte les critères d'évaluation de la finale locale « Université de Lyon » et de la finale nationale. L'aspect « technique » de la vidéo n'est pas pris en compte dans les critères d'évaluation. Cette pré-sélection locale n'est pas ouverte au public et la présence des candidats n'est pas requise.
- Sur la base des candidatures reçues, le 17 février 2022, le jury de la pré-sélection choisit 14 candidats à la finale locale Université de Lyon.
- Les candidats sélectionnés à la finale locale « Université de Lyon » sont avertis par e-mail ou par téléphone.

#### **FORMATION DOCTORALE « Communiquer sa recherche à tous : Ma thèse en 180 secondes » :**

L'Université de Lyon met en place une formation doctorale appelée «B12 Communiquer sa recherche à tous : Ma thèse en 180 secondes », à destination des doctorants du site Lyon Saint-Etienne. Cette formation non obligatoire est limitée en capacité d'accueil.

[+ d'info sur la formation](#)

## 5. FINALE LOCALE « UNIVERSITE DE LYON »

La finale locale « Université de Lyon » est organisée en présence des 14 candidats et des membres du jury, en public, et retransmise en direct sur internet. Les modalités d'organisation pourront être précisées ou modifiées selon le contexte sanitaire.

### a. Date-lieu

La demi-finale locale « Université de Lyon » du concours *Ma thèse en 180 secondes* se tient le **24 mars 2022** en début de soirée, à Lyon.

Les 14 candidats seront convoqués plus tôt dans la journée pour faciliter l'organisation de cette finale (répétition, repérage des lieux, échange avec les organisateurs et techniciens...).

### b. Jury

Le jury de la finale locale « Université de Lyon » est composé de trois à cinq membres dont un président du jury. Il représente au mieux les mondes universitaire, scientifique, économique et culturel. Les membres du jury sont approuvés par l'Université de Lyon. Ils désignent le premier lauréat, le deuxième lauréat et le troisième lauréat. Un prix du public est également désigné lors de cette finale.

Le premier lauréat du jury et le prix du public représentent l'Université de Lyon lors de la demi-finale nationale du mois d'avril et lors de la finale nationale du mois de juin 2022. Si le premier lauréat du jury remporte également le prix du public, le deuxième lauréat du jury est désigné pour accéder aux différentes étapes nationales.

### c. Prix

Différents prix sont remis lors de la finale locale « Université de Lyon » par les organisateurs et leurs partenaires.

### d. Critères d'évaluation du jury

Les critères sur lesquels les membres du jury de la finale locale « Université de Lyon » se baseront pour évaluer les présentations sont les suivants :

#### 1. Talent d'orateur et implication (noté sur 6)

- Le participant a-t-il démontré des qualités d'orateur : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, interaction avec le public ?
- Passion, caractère humain, raconte son expérience, ses succès, ses échecs, humour ...
- Suscite-t-il la curiosité du public ?
- Remettre le sujet dans un contexte actuel ?

#### 2. Médiation du sujet (noté sur 6)

- Le participant a-t-il utilisé un langage accessible ?
- Les métaphores, titres et exemples utilisés par le participant sont-ils pertinents ?
- La diapositive apporte-t-elle une plus-value à la médiation du sujet ? (si utilisée)

### 3. Structuration de l'exposé (noté sur 6)

- Exposé clair de l'objet de la thèse et des recherches menées
- Les mises en contexte sont-elles originales ?
- L'enchaînement des idées participe-t-il à une meilleure compréhension du sujet ?
- Les différentes parties de l'exposé sont-elles équilibrées (introduction, développement, conclusion) ?

### 4. Coup de cœur (noté sur 2)

- Avez-vous noté un point particulièrement exceptionnel dans la présentation de l'exposé ?

## e. Déroulement de l'épreuve

Avant de débiter leur prestation, les participants sont introduits et présentés par l'animateur (nom, prénom, université/école et titre du sujet de thèse non vulgarisé).

### *Départ*

- les participants ont 180 secondes pour présenter leur sujet de recherche de doctorat et expliquer comment la recherche est menée ;
- le chronomètre doit effectuer le décompte en partant de 180 secondes, jusqu'à 0 ;
- la personne gardienne du temps sera placée à proximité. Quand le participant est prêt à commencer, il l'indiquera à la personne gardienne du temps par un signe de tête (pour éviter les faux départs). La personne gardienne du temps avertira alors le participant par un signal sonore (clochette) que le chronomètre est enclenché. Autrement dit, le chronomètre démarre exactement en même temps que la clochette, le participant peut alors commencer sa présentation ;
- les mots d'introduction seront considérés dans le temps de communication.

### *Interruption*

- en aucun cas, le chronomètre ne pourra être remis à zéro (quand bien même le participant aurait un trou de mémoire, s'apercevrait avoir commis une erreur ou estimerait qu'il n'était pas prêt), sauf en cas de problème technique majeur, défini ci-après ;
- un problème technique majeur correspond, par exemple, à un micro qui ne fonctionne pas, une diapositive qui ne s'affiche pas, le chronomètre qui ne démarre pas, la clochette de départ qui ne tinte pas. Dans ce cas, le **président du jury devra** interrompre la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé ;
- le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

### *Visualisation*

- **s'il le désire**, le participant pourra, durant le déroulement de sa présentation, voir le décompte précis des secondes sur un petit écran (le chronomètre peut être placé sur un écran visible par le participant) ;
- si les moyens techniques le permettent, un chronomètre pourra être incrusté sur l'image diffusée en ligne, afin le public puisse voir le décompte ;
- la personne responsable du chronomètre pourra avertir le participant par un signal visuel qu'il ne reste que 30 secondes avant la fin (ex : agiter un drapeau). Cette alerte est **optionnelle** : elle s'applique selon les préférences du participant.

### **Fin**

- un signal sonore fort (klaxon) retentira quand les 180 secondes seront écoulées et quand la diapositive «stop» du chronomètre s'affichera (aucune seconde de tolérance ne sera accordée). Dans ce cas, le candidat aura le choix : soit il décide de continuer sa prestation et par là même de se disqualifier pour la compétition, soit il décide de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible à la compétition.

## **f. Contraintes**

### **Présentation orale**

- la présentation orale doit se faire en français ;
- aucun accessoire ne sera autorisé : pas de pointeur laser, pas d'accessoires vestimentaires utilisés spécifiquement pour la présentation, etc. ;
- le participant a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions, s'il le souhaite ;
- selon le matériel disponible dans le lieu où se déroule la finale, le candidat pourra utiliser un micro main ;
- selon le matériel disponible dans le lieu où se déroule la finale et au besoin, le candidat pourra utiliser un lutrin ou un pupitre sur la scène.

### **Support visuel**

- les doctorants peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré ;
- les doctorants n'ont droit qu'à **une seule diapositive**, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène ;
- les textes figurant sur la diapositive doivent être en français ;
- la diapositive doit être en format Powerpoint (ppt ou .pptx) ou en format image (.jpeg ou .jpg, résolution conseillée 300 dpi) ;
- les participants devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs des images quant à leur utilisation dans le cadre de ce concours ;
- aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé ;
- le titre de la présentation inscrit sur le visuel Powerpoint peut différer de celui de la thèse menée par l'étudiant de façon à ce qu'il puisse vulgariser son sujet. Toutefois, le titre complet de la thèse sera annoncé oralement par l'animateur de la compétition ;
- le support visuel sera envoyé aux organisateurs **au plus tard le 13 mars 2022** à l'adresse [mt180s@universite-lyon.fr](mailto:mt180s@universite-lyon.fr) pour les candidats sélectionnés à la finale locale « Université de Lyon ».

## **6. GARANTIES DES PARTICIPANTS**

---

Chaque candidat garantit l'originalité de la présentation qu'il réalise, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient lui être reprochés et le candidat concerné en supporterait seul toutes les conséquences.

Les présentations orales et visuelles ne doivent pas être constitutives de contenu :

- à caractère raciste,
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales,
- constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle,
- contraire à la loi.

Le participant garantit qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur relatifs à ses présentations orale et visuelle et déclare qu'il a, le cas échéant, procédé à toute acquisition de droits à son profit de la part de toute personne physique ou morale qui aurait contribué, à un titre quelconque, à l'écriture ou à la conception de ces présentations.

## 7. GARANTIES DES ORGANISATEURS

---

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de :

- perte, vols ou dommages causés aux productions envoyées, ainsi que tout dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit survenu à l'occasion de la participation au concours ;
- de non-réception des présentations transmises par voie électronique ;
- d'utilisation frauduleuse des textes remis par leurs auteurs ;
- de plagiat.

## 8. DROIT À L'IMAGE

---

Pour la nécessité de communication autour de *Ma thèse en 180 secondes*, les présentations de la finale locale « Université de Lyon » sont photographiées, filmées et diffusées sur internet (en direct puis en podcast) par un prestataire professionnel. Chaque candidat autorise l'Université de Lyon à :

- photographier/filmer sa prestation ;
- reproduire et diffuser ces images et captations vidéos sur les supports suivants : flyers, cartons d'invitation, cartes de vœux, brochures, plaquettes, encarts publicitaires, articles de presse, rapports d'activités, dossiers de presse, diaporamas, pellicules, vidéos dans le cadre ou non de projections, affichage, signalétique mobile (banderoles, kakémonos...) et fixe, PLV, goodies, sites internet, lettres électroniques, CD-ROM, CD-I, DVD et autres applications multimédia, expositions, ouvrages, archives, à des fins de communication interne, externe, institutionnelle ou promotionnelle, à titre gratuit, et, dans tous les cas, pour un usage exclusivement professionnel ;

Ces images, protégées et seulement accessibles par l'Université de Lyon, sont conservées pendant 50 années. Elles sont détruites dès la fin de l'engagement du candidat.



La photographie et les vidéos peuvent être transmises à des tiers par l'Université de Lyon (partenaires, membres de l'UdL et média) mais ne sont ni vendues, ni utilisées à d'autres usages que ceux prévus sans son consentement.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent chaque candidat est garanti. Le candidat peut à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie s'il le juge utile.

Ceci vaut pour la finale locale « Université de Lyon » du concours *Ma thèse en 180 secondes* qui se déroule le 24 mars 2022 et pour le concours national organisé par la CPU et le CNRS au mois de juin 2022.

A cet effet, le candidat signera une autorisation de prise et d'utilisation de l'image ainsi qu'une cession de droit d'utilisation de ces images dans un but non lucratif.

## 9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

---

La participation à la demi-finale et la finale locale « Université de Lyon » du concours *Ma thèse en 180 secondes* implique l'acceptation complète du présent règlement. Le comité d'organisation pourra donc exclure tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement. Cette exclusion pourra se faire à tout moment et sans préavis.

## 10. CALENDRIER DU CONCOURS / RÉCAPITULATIF

---

- **Appel à candidature/inscription/envois des vidéos et attestations** : du 1 décembre 2021 au 13 février 2022 à minuit.
- **Sessions de formation** : 15 décembre 2021 – 10 février 2022
- **Pré-sélection** : 17 février 2022
- **Relations presse candidats** : début mars 2021  
**Finale locale Université de Lyon** : 24 mars 2022
- **Demi-finale nationale** : avril 2022
- **Finale nationale** : juin 2022
- **Finale internationale** : automne 2022

## 11. CONTACTS

---

Pour l'Université de Lyon : Christèle IZOARD-MARTIN et Mickaël DE SOUSA : [mt180s@universite-lyon.fr](mailto:mt180s@universite-lyon.fr)

Pour le CNRS Rhône Auvergne : Vanessa CUSIMANO : [vanessa.cusimano@cnrs.fr](mailto:vanessa.cusimano@cnrs.fr)

# Annexe 1 : AUTORISATION DU DIRECTEUR DE THESE\*

## CONCOURS *Ma Thèse en 180 secondes-Université de Lyon*

### Edition 2022

« Ma thèse en 180 secondes » est un concours permettant à des doctorants ou jeunes docteurs de présenter leur sujet de recherche en termes simples.

Chaque participant doit, en 3 minutes, faire un exposé clair et concis de son projet de recherche.

Ce concours a pour missions principales de mettre en valeur la relève scientifique, de révéler une capacité à vulgariser des travaux de recherche, de sensibiliser à l'importance du dialogue science-société, pour in fine, valoriser le doctorat et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs formés dans nos laboratoires.

Il est à noter que chaque doctorant est entièrement libre quant au choix de la forme de sa présentation.

***Cette autorisation ne concerne que les éléments scientifiques et leur véracité.***

Je soussigné(e),.....,

en qualité de Directeur/Directrice de thèse, autorise Monsieur/Madame

.....  
inscrit régulièrement en doctorat (ou titulaire d'un doctorat) à (Etablissement)

.....  
dont le sujet de thèse est

.....  
à participer à l'édition 2022 du concours « Ma thèse en 180 secondes» organisé par l'Université de Lyon.

J'atteste avoir pris connaissance des éléments scientifiques qui seront exposés et certifie qu'aucun de ces éléments ne fait l'objet de réserve de confidentialité.

Fait à....., le .....

Signature :



## Annexe 2 : AUTORISATION DU FINANCEUR\*

### CONCOURS *Ma Thèse en 180 secondes-Université de Lyon*

Edition 2022

Dans le cas des thèses CIFRE, l'autorisation du directeur de thèse doit également être accompagnée de celle de l'entreprise qui doit remplir l'encart ci-dessous

Je soussigné(e), .....,  
Agissant en qualité de .....,  
Pour (NOM de la structure).....

Reconnait avoir pris connaissance des éléments scientifiques qui feront l'objet de la présentation orale lors du concours MT180' et donne mon accord à l'exposé des travaux de recherche.

J'atteste que les éléments scientifiques qui seront exposés respectent les aspects relatifs à la propriété intellectuelle ainsi que les clauses de confidentialité correspondant aux termes de la convention CIFRE et ne peuvent porter préjudice à l'exploitation industrielle et/ou commerciale des travaux de recherche.

Fait à ....., le .....

Signature / Cachet :

*\*Document(s) obligatoire(s) à retourner signé(s) avant le 13 février 2022, accompagné(s) de votre vidéo de présentation, sinon la candidature sera refusée.*